

Accident du travail



Accident du travail

L'accident s'est produit sur la commune de Réans peu avant 15h00 .Au cours de l' élagage d'un arbre, dans une propriété privée, un employé d'une société gersoise spécialisée dans ce travail, a chuté d'environ 6 mètres de hauteur. Si les jours de l'homme ne sont pas en danger, ses blessures n'en sont pas moins sérieuses. Notamment touché à la colonne vertébrale, après avoir été médicalisée par le SMUR la victime a été héliporté sur l'hôpital Purpan de Toulouse. L'enquête menée par la gendarmerie de Cazaubon devra déterminer les circonstances exactes de cet accident. Des premiers témoignages il semblerait que la victime un homme de 53 ans très expérimenté ne portait, ni harnais de sécurité, ni casque au moment des faits.